

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	9		
Nombre de membres présents	8		
Nombre de suffrages exprimés	8		
VOTES : Contre	0	Pour	8
Date de convocation :	28/10/2022		

L'an deux mil vingt-deux, le 7 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Sixte Denuelle, Maire.

Objet : Au vu de l'augmentation du point d'indice accordée aux fonctionnaires, de l'attribution de la NBI, de la montée d'échelon de droit de la secrétaire de mairie, de l'emploi de l'ancien secrétaire de mairie sur une durée plus longue que prévue, de la rémunération du stagiaire de cet été, les sommes allouées lors de la mise ne place du budget sur les articles 633, 6411, 6413 et 6450 ne sont pas suffisantes. Il est proposé de faire un virement de crédit de l'article 6573 de 10 000 € répartis aux articles ci-dessus nommés.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 633 : Imp. taxes, vers. ass. (autres)		500,00 €
D 6411 : Personnel titulaire		4 600,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		4 300,00 €
D 6450 : Charges sécu et prévoyance		600,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		10 000,00 €
D 6573 : Subv. fonct° aux organ. publics	10 000,00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	10 000,00 €	

Signataires :

Certifié exécutoire par Sixte Denuelle, Maire, compte tenu de la transmission à la prefecture, le 14/11/2022 et de la publication le 14/11/2022.

A Vauxrenard, le 14/11/2022.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

Sixte Denuelle

